

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE557

présenté par

M. Fasquelle, M. Abad, Mme Bazin-Malgras, Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, M. Pierre-Henri Dumont, M. Masson, M. Jean-Pierre Vigier et M. Hetzel

ARTICLE 15

A la fin de l'aliéna 2, remplacer les mots :

« , notamment en imposant une séparation capitalistique des structures exerçant ces activités »,

par les mots :

« en imposant une séparation de la facturation, par l'établissement de factures distinctes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La séparation dite de la vente et du conseil relativement aux produits phytopharmaceutiques ne doit pas aller jusqu'à l'excès d'une séparation capitalistique des structures, mais en premier lieu porter sur une séparation de la facturation, par l'établissement de factures distinctes.